

Commission Départementale de football

10, Bd Marcel Dassault – 31770 COLOMIERS

Tél. : 05.34.36.12.40

Site Internet : www.fsgt31.fr

accueil@31.fsgt.fr



21 Septembre 2021

N° 4

**L'adversaire et l'arbitre
sont les partenaires
qui nous font
progresser**

SOMMAIRE

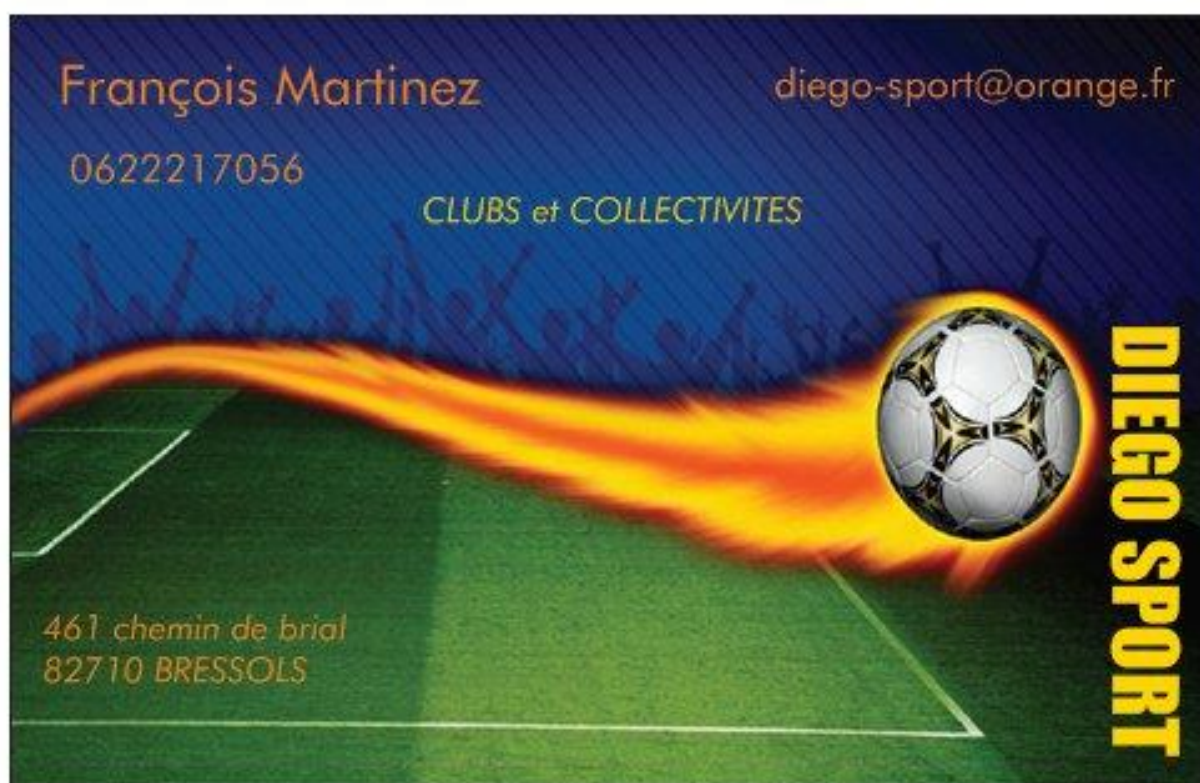


- Réunion de la Commission,
- Pass Sanitaire,
- Pense-bête,
- Affiliations,
- Information licences,
- Arbitrage,
- Compte-rendu Assemblée Générale,
- Rectificatif calendrier
- Calendrier : Semaines 39 et 40.

SAISON 2021 - 2022

OFFICIEL DU FOOTBALL

Partenaire de la F.S.G.T. 31



François Martinez diego-sport@orange.fr
0622217056
CLUBS et COLLECTIVITES

461 chemin de brial
82710 BRESSOLS

DIEGO SPORT

REUNION DE LA COMMISSION

Lundi 20 Septembre 2021.

Présents : Patrick FINKBEINER, José MARTINEZ, Marcel MARTINS et René SILHOL.

PASS SANITAIRE

Nous rappelons que les clubs doivent nous transmettre leur attestation pour pouvoir accéder aux installations et participer aux compétitions. Lors de l'Assemblée du 16 septembre, l'ensemble des clubs présents a décidé que les **clubs n'ayant pas transmis leur attestation de « Pass Sanitaire » ne pourrons pas jouer leur rencontre et auront match perdu.**

Alors dépêchez-vous de nous transmettre votre attestation.

PENSE-BETE

① **FORMALITES POUR ACCEDER AU SITE FGST 31**

① Nom du site : fsgt31.fr

② Pour accéder au bulletin : FOOTBALL A 11

LA PRATIQUE

BULLETINS

③ Pour accéder au memento : FOOTBALL A 11

LA PRATIQUE

MEMENTO

④ Pour accéder aux classements : FOOTBALL A 11

LA PRATIQUE

CLASSEMENTS

⑤ Pour accéder aux calendriers : FOOTBALL A 11

LA PRATIQUE

CALENDRIERS

⑥ Pour accéder au règlement intérieur : FOOTBALL A 11

LA PRATIQUE

REGLEMENT INTERIEUR

② **DEMANDE DE LICENCE**

Si vous n'avez pas de fiche de demande de licence, vous avez la possibilité de la télécharger en format pdf, sur notre site :

① www.fsgt31.fr,

② Football à 11,

③ Actualités,

④ Demande de licence.

③ **DECLARATION D'ACCIDENT**

Il vous est possible de télécharger directement une déclaration d'accident, sur le site de l'assurance. Ainsi vous ne perdrez pas de temps s'il vous arrive une blessure.

① site : <http://www.mutuelle-des-sportifs.com>

② onglet : « en cas d'accident ».

③ télécharger le document en format pdf.

④ TARIFS

🔊 Tarifs des licences :

adulte avec assurance : **38.50 €**

jeune avec assurance (né de 1998 à 2001) : **32 €**

Nous vous rappelons que pour tout dossier incomplet, la licence ne sera pas délivrée et le joueur ne sera pas qualifié :

Dossier complet pour une nouvelle licence = inscription sur le site + impression du lot + bordereau de commande + carton blanc avec photocopie de la pièce d'identité + **paiement.**

Dossier complet pour un renouvellement = inscription sur le site + impression du lot + bordereau de commande + **paiement.**

D'autre part, comme précisé lors des Assemblées, les dépôts et les retraits de licences ne pourront se faire que **le lundi et le mardi après-midi**, jours de présence des membres de la commission football. Pour les autres jours, vous devrez téléphoner avant de vous déplacer afin de savoir si un membre de la commission est présent au comité.

Sans le respect de ces consignes, vous prenez le risque que votre (vos) joueur(s) ne soit(ent) pas qualifié(s).

Il n'y a plus le délai de 7 jours ou de 24 heures pour la qualification des joueurs. Mais ATTENTION, le joueur ne sera qualifié lors de son inscription sur le site, qu'à la seule condition que les documents demandés plus haut, ainsi que le paiement nous soient parvenus à la commission.

🔊 Tarifs d'arbitrage à régler impérativement avant le match :

Indemnité d'arbitrage : **8 €**

Indemnité de déplacement : **36 €**

Soit un total de **22 € par équipe**, ou **44 €** s'il y a deux arbitres.

⑤ LICENCIÉS D'UNE AUTRE DISCIPLINE

Les licenciés d'une **autre discipline** évoluant dans un **autre club** seront **qualifiés** lorsque la commission aura en sa possession **l'autorisation du club d'appartenance + le carton blanc.**

Les licenciés d'une **autre discipline** évoluant dans le **même club** seront **qualifiés** lorsque la commission aura en sa possession le **carton blanc**.

Important : Un licencié ne peut pratiquer dans un autre club une discipline existante dans le sien.

⑥ REDACTION ET CONTRÔLE DE LA FEUILLE DE MATCH

Les noms des joueurs doivent être inscrits en MAJUSCULES, qu'aucun joueur ne doit être raturé (marqué non joué par l'arbitre) et que les feuilles de match qui sont auto-carbonées doivent être dépliées afin que des inscriptions gênantes ne s'écrivent sur le double.

La transgression à ces règles entrainera automatiquement une amende pour le club fautif.

D'autre part, toutes les feuilles de match sont contrôlées automatiquement par la Commission, même en absence de réclamation.

Alors soyez vigilants lorsque vous formez vos équipes, afin d'éviter tout litige éventuel. D'autre part, les feuilles de match bien remplies facilitent le travail de la Commission. Aussi, remplissez-les scrupuleusement.

⑦ QUALIFICATIONS DES JOUEURS

Nous vous rappelons que **les joueurs doivent être qualifiés pour la date de la rencontre**. Sachant que la permanence de la Commission se tient les lundis après-midi à partir de 16h30, et tenant compte par ailleurs, qu'il n'y a plus les délais de qualification il est **IMPERATIF** que **les dossiers licences soient COMPLETS avant la date du match**, faute de quoi, leurs joueurs ne seront pas en règle pour participer au match, ce qui se traduira par des rencontres perdues par forfait ou pénalité. D'autre part, si le jour de la rencontre, un joueur n'a pas sa licence (bien que déposée à la Commission), **il doit obligatoirement se munir d'une pièce d'identité, ou être en possession de sa licence de la saison dernière. Sinon il ne pourra pas participer à la rencontre**. Alors, prévenez vos joueurs.

⑧ CERTIFICATS MEDICAUX

Les responsables de clubs doivent gérer la conformité de ces certificats vis à vis de la nouvelle législation.

Il est donc primordial que chaque joueur soit à jour avant que son dirigeant le laisse pratiquer sur un terrain, car dans le cas contraire, c'est sa responsabilité qu'il engage.

⑨ CONTRÔLE SYSTEMATIQUE DES LICENCES ET DEBUT DES RENCONTRES

Comme les saisons précédentes, un **contrôle systématique des licences** sera effectué par l'arbitre à chaque rencontre. D'autre part, **« une rencontre devra impérativement débiter au plus tard, un quart d'heure après l'horaire désigné sur le bulletin, toutes les vérifications d'usage ayant été effectuées. L'équipe n'étant pas prête sera déclarée forfait »**. Si pour une rencontre fixée à 19h45 par exemple, l'arbitre n'est pas en mesure d'avoir terminé la vérification des licences pour commencer la rencontre à 20h00 dernière limite, alors l'équipe qui n'est pas prête

sera déclarée « forfait ». Il en va de même si aucune des deux équipes n'est prête à 20h00.

Alors **prenez vos dispositions pour éviter tout litige.**

Qui plus est cette saison, avec les protocoles sanitaires d'utilisation des installations sportives, les gardiens feront évacuer les vestiaires à 21h45 afin d'effectuer le nettoyage et la désinfection des locaux (ceci concerne les terrains de Toulouse. Se référer aux protocoles particuliers de chaque municipalité pour les autres installations).

① ① EQUIPEMENTS DES EQUIPES

🔊 RESPECT DES COULEURS :

Sur la feuille d'engagement, vous nous avez fait connaître les deux couleurs de maillots que nous avons retranscrites dans le Mémento. Ce sont les couleurs avec lesquelles vous devez obligatoirement jouer lorsque vous êtes « visiteurs ».

ART 14-A : MATERIEL DE JEU ET EQUIPEMENTS

Les Clubs doivent jouer sous les couleurs qu'ils ont déclarées à la Commission. Si les deux équipes en présence jouent sous des couleurs semblables ou pouvant amener une confusion :

- le **Club recevant** doit changer les siennes, sous peine de match perdu si aucune entente n'est trouvée entre les deux équipes,

🔊 LES BALLONS :

Des problèmes survenus lors de certaines rencontres les saisons passées nous font vous rappeler ce point de règlement. Soyez-y très attentifs :

ART 14-D : MATERIEL DE JEU ET EQUIPEMENTS

Les ballons sont fournis, **sous peine de la perte du match**, par le club recevant et en nombre suffisant pour permettre à l'arbitre de mener la rencontre à son terme. Sur terrain neutre, chaque équipe devra présenter, avant le match, un ballon en parfait état. L'organisateur est tenu de fournir le nombre de ballons nécessaires au bon déroulement de la rencontre.

Alors prenez vos précautions pour éviter tout nouveau problème.

① ① COULEURS DES FEUILLES DE MATCH

Nous rappelons à toutes fins utiles d'utiliser les feuilles de couleur **VERTE** pour la Coupe A. DELAUNE, les feuilles de couleur **JAUNE** pour la Coupe OCCITANE et les feuilles **BLANCHES** pour le Championnat.

AFFILIATIONS

Le club AS MATRA doit nous faire parvenir de **TOUTE URGENCE** son affiliation, formalité sans laquelle il ne pourra pas établir ses licences, et donc ne pourra pas jouer.

INFORMATION LICENCES

PRECISION IMPORTANTE AU SUJET DU CARTON LICENCE : C'EST LA **CARTE DE GAUCHE QUI DOIT ETRE RAPPORTEE POUR ETRE VALIDEE. LA CARTE « **EXEMPLAIRE ADHERENT** » EST DESTINEE A UNE AUTRE PRATIQUE SI BESOIN.**

Les photos utilisées ne doivent pas être récupérées sur la licence des saisons précédentes, sous peine de licence refusée.



Cette saison le suivi des licences sera modifié et vous sera présenté sous forme de tableau, vous permettant de visualiser les diverses étapes avant **VALIDATION COMPLETE** de vos lots déposés.

A compter de la **DATE DE DISPONIBILITE DE VOS CARTONS LICENCES** à la commission (suivant parution Bulletin) vous disposerez d'un **DELAI DE DEUX (2) MOIS AU MAXIMUM (SOIT 8 SEMAINES)** pour effectuer à votre convenance, toutes les démarches nécessaires (Retrait des cartons licences - Retour des licences à valider & Retrait des licences validées par commission)

Passé cette date, les joueurs concernés par des **LICENCES NON VALIDEES** seront **AUTOMATIQUEMENT DISQUALIFIES** et ne pourront plus **PARTICIPER** aux rencontres de leurs équipes sous peine de **SANCTIONS** (match perdu pour le club)



DOSSIERS INCOMPLETS POUR QUALIFICATION JOUEURS

LES VIEILLES CANAILLES	Licence du joueur NICOLAS Julien non déposée par le club Foot 7 Experts Comptables de France Sports Loisirs (Autorisation non valide)
LOLA	Le nom du joueur saisi sur le lot licence BOMO NGADA Xavier ne correspond pas à celui de la pièce d'identité fournie BOMO NGABA Xavier (licence déjà existante sous n°658669) Contactez la commission
FC POTO	Manque carton blanc du joueur DANHO Barthélémy
ST ALBAN AUCAMVILLE FC	Le nom du joueur saisi sur le lot licence DESMARQUIS Sébastien ne correspond pas à celui de la pièce d'identité fournie DESMARIS Sébastien (licence déjà existante sous n°450555) Contactez la commission



POUR REGULARISATION DOSSIER

ASCA	Fournir carton blanc du joueur DALENC Sébastien
AS DRT	Fournir carton blanc du joueur BONNET Bruno
FC POTO	Fournir carton blanc du joueur RAMOS Dominique



SUIVI ETAT DES LICENCES CLUBS

CLUBS	DATE DISPONIBILITE CARTONS LICENCES (NOMBRE)	DATE RETRAIT CARTONS LICENCES (NOMBRE)	DATE RETOUR LICENCES A VALIDER (NOMBRE)	DATE RETRAIT LICENCES VALIDEES PAR COMMISSION	DISQUALIFICATION JOUEURS A COMPTER DU
FC CANTOU'LOUSAIN	20/09 (25)				22/11
ASC CNES	20/09 (20)				22/11
USEMA COLOMIERS	20/09 (24)	20/09 (24)			22/11
LES SHADOCKS DE SEILH	20/09 (20)				22/11

Si explications nécessaires contacter **Marcel MARTINS** à la commission

ARBITRAGE

Il est encore possible de s'inscrire aux cours de formation qui commencent début octobre. Si des personnes sont intéressées dans votre club, veuillez nous donner leurs coordonnées.

Les arbitres doivent nous retourner l'attestation du PASS SANITAIRE jointe au bulletin **très rapidement**, condition obligatoire pour accéder aux installations sportives et pouvoir officier.

Certains parmi vous ne nous ont toujours pas transmis leur attestation.

Par ailleurs, les arbitres ne **représenteront leur club** et ne **seront désignés** que si **tous les documents demandés** parviennent au Collectif d'Arbitrage. Or, nous constatons que **certains parmi vous** n'ont rien envoyé ou qu'il manque des éléments pour d'autres. En résumé, si vous voulez être désignés, vous savez ce qu'il vous reste à faire.

Les arbitres possédant un planning doivent l'envoyer de **TOUTE URGENCE** afin de pouvoir être désigné correctement.

Nous portons à votre analyse une suggestion :

Faudra-t'il, comme pour les clubs, donner une date butoir pour votre réponse et ensuite appliquer une amende ?

COMPTE RENDU ASSEMBLEE GENERALE

L'assemblée Générale s'est déroulée le jeudi 16 Septembre, à partir de 19h à la salle Capitany à Colomiers. Compte tenu des contraintes sanitaires, un seul représentant par club était accueilli à cette Assemblée.

PRESENTS: USA FOOT, ASCA, ALTRAN CA SUD OUEST, FC CANTOU'LOUSAIN, USEMA COLOMIERS, AS DR TOULOUSE, ASEAT, FORZA VIOLA FC, IO TEAM, LOLA, FC LES SHADOCKS DE SEILH, LES VIEILLES CANAILLES, NIMBA OT, PASPORT, FC POTO, FA ROQUES, AJ SAINT EXUPERY, SOPRA STERIA FOOT, ATHLETICO TOLOSA, TOLOSA DUCKS, O.TOULOUSE et TOULOUSE SA.

ABSENTS: BALEC FC, ASC CNES, DYNAMO FC, FONBO FC, ASFP LUSITANOS, AGATE FC, AS MATRA, MECAPROTEC FC, MISTRAL P.L., SAINT ALBAN et SB SPORT FC.

DEBUT DE LA SEANCE : 19h20

Tout d'abord, la Commission remercie tous les participants à cette Assemblée particulière en ces temps de crise sanitaire.

Deux scrutateurs sont nommés pour le dépouillement lors de la deuxième session : Monsieur **Michel KEREVEL** (AS DRT) et Monsieur **Thomas RODRIGUES** (US AERO FOOT).

● COMPTE RENDU D'ACTIVITE

Quatre équipes n'ont pas reconduit leur engagement : FOYER RURAL SAINT GENIES, AS SAINT LOUP CAMMAS, SHAKHTAR TOLOSA et TOLOSA FOOT SYSTEM. Deux équipes sont venues nous rejoindre : FC CANAL NORD et SAINT ALBAN.

Nous avons au début de la saison **40 équipes** pour **38 associations affiliées**.

Sur les 40 équipes ayant participé à la saison (11 équipes d'entreprises et 29 équipes locales), 13 disposaient d'un terrain, dont 8 à l'extérieur de Toulouse.

◆ Calendriers :

Pour mettre au point ces calendriers, nous tenons compte de beaucoup de critères et de disponibilités donnés par les clubs. Nous avons fait notre possible pour satisfaire le maximum de vos souhaits et équilibrer les utilisations des terrains « stabilisés », « synthétiques » et « herbes » par chaque équipe.

Pour la saison à venir, nous allons suivre la même ligne de conduite. Nous vous demandons encore une fois de **rester vigilants pour les matchs de rattrapage**. Les équipes ayant des rencontres en retard doivent savoir qu'elles joueront **automatiquement** pendant les journées de rattrapage, **souvent programmées** pendant les vacances scolaires. Aussi, si vous ne pouvez pas être disponibles pendant ces dates, prévenez-nous avant la programmation du bulletin. Sinon nous risquerions d'être contraints de vous pénaliser. Comprenez qu'il est délicat de rendre les terrains au service des sports alors que nous sommes tout le temps en train de les presser pour qu'il nous les attribue.

Sachez que c'est le calendrier qui **paraît toutes les semaines dans le bulletin qui fait foi**. Pour un **report de match**, vous devez le demander **au plus tard avant le**

vendredi midi suivant la 1^{ère} programmation sur le bulletin. Sinon pas de possibilité de report. Si cette demande a été faite par « **courrier électronique** », **la demande doit comporter la signature manuscrite et lisible, et être scannée et envoyée en pièce jointe.** La demande ORIGINALE, obligatoirement signée par le président du club devra être confirmée dans les 48 heures à la commission.

La CFA n'a pas encore décidé comment la Coupe Delaune 2021-2022 allait avoir lieu. Si cette coupe ne devait pas être organisée cette saison, alors les équipes qualifiées de Delaune se verront intégrer les qualifiées de Coupe Occitane. Nous vous tiendrons au courant dès que nous aurons l'information.

Concernant les qualifications des joueurs dans nos compétitions, **tout joueur qui n'aura pas sa demande de licence complète ne sera pas qualifié et ne pourra donc pas jouer.**

Les dates **officielles des rencontres** sont celles marquées sur le bulletin. En ce qui concerne la programmation des matchs sur le bulletin, sachez que lorsque votre match est marqué « **à définir** », il est **en attente** de terrain mais vous **jouerez bien la semaine définie.** Nous vous avertissons dès que nous connaissons les terrains. Alors prévenez vos joueurs qu'ils auront bien le match la semaine programmée.

Soyez attentifs aux rectificatifs calendrier.

◆ Championnats, coupes :

L'ensemble des compétitions a été interrompu prématurément.

◆ Litiges :

Si vous avez besoin de précisions sur les sanctions de vos joueurs, contactez Marcel Martins à la commission.

◆ La saison 2021-2022 :

⚙️ ⚙️ Augmentations :

Aucune augmentation ne sera appliquée pour cette saison

⚙️ ⚙️ Frais d'arbitrage :

En ce qui concerne les frais d'arbitrage, la règle dit que vous devez régler l'arbitre **avant le match.** Cependant, si ce n'est pas le cas, n'oubliez pas de l'indemniser après le match. Soyez vigilants sur ces indemnités afin d'éviter des pénalités préjudiciables que nous appliquerons automatiquement si en dernier lieu, l'indemnité ne parvient pas le lundi qui suit la rencontre.

Nous vous rappelons les tarifs : **44€**, 8€ d'indemnité d'arbitrage, et 36€ de frais de déplacement (soit **22€ par équipe pour 1 arbitre**).

⚙️ ⚙️ Feuilles de match :

Pour éviter tout litige :

❶ Réclamer auprès de l'arbitre l'exemplaire correspondant (original au vainqueur ou recevant en cas de match nul, double au perdant ou visiteur en cas d'égalité).

❷ Envoyer **sous 48 heures** cet exemplaire à la commission. Une tolérance est accordée cependant si elle parvient à la commission avant le lundi midi. **Si vous avez**

eu un empêchement pour renvoyer la feuille de match, avertissez nous de suite. N'attendez pas que la sanction « tombe » sur le bulletin.

③ Pour toute feuille non parvenue dans les délais, match perdu par pénalité avec zéro point au classement, 0 but pour et 3 contre. Le résultat sur le terrain reste acquis pour l'équipe en règle.

Et ces pénalités ne tiennent pas compte des amendes correspondantes.

⚙️ Vérifications feuilles de match :

Pour éviter toute réclamation :

① Le capitaine doit **vérifier** que les **numéros** des maillots inscrits sur la feuille de match **correspondent** bien à ceux des **joueurs**. Si le numéro ne correspond pas au joueur sanctionné alors que le capitaine a signé la feuille de match, aucune réclamation concernant le joueur fautif ne sera admise.

② A la fin du match, au moment de **signer** la feuille de match, le capitaine doit **vérifier les sanctions inscrites** par l'arbitre ainsi **que le résultat** afin d'éviter toute contestation par la suite.

⚙️ Respect des couleurs : (Art 14 - § A)

Le club visiteur doit jouer lorsqu'il se déplace avec l'une des **deux couleurs déclarées** sur la fiche d'engagement et décrite dans le memento de la saison, sous peine de match perdu.

Le club recevant doit prendre ses dispositions pour éviter toute ressemblance de maillot, sous peine de match perdu par pénalité.

⚙️ Renvoi des feuilles de match :

Concernant les rencontres jouées le VENDREDI, vous avez jusqu'au lundi pour les envoyer (tolérance). Pour les autres jours, vous devez les envoyer dans les 48 heures. Une tolérance vous est accordée cependant pour qu'elle nous arrive avant le lundi midi.

② DEBAT :

L'essentiel du débat a porté sur les « protocoles sanitaires » d'utilisations des équipements sur les différents terrains.

Il a été décidé au cours de cette assemblée que tous les responsables de club doivent renvoyer leur « attestation Pass Sanitaire » à la commission, faute de quoi leur équipe ne pourra pas participer aux rencontres et aura match perdu.

D'ores et déjà, les clubs jouant à Beaupuy, Blagnac, Colomiers et Seilh effectuerons ce contrôle.

⑤ APPROBATION DES DIFFERENTS COMPTES-RENDUS :

L'approbation des différents comptes-rendus est soumise au vote à main levée :
Compte rendu d'activité : **55** pour, à l'unanimité.

⑥ ELECTION DU BUREAU :

92 mandats, **55** suffrages exprimés.

Pierre-Jean BERNARD : 55 voix,

Bruno CADART : 52 voix,

Patrick FINKBEINER : 55 voix,
José MARTINEZ : 55 voix,
Marcel MARTINS : 55 voix,
Joseph RICART : 54 voix,
Laurent SARDA : 52 voix,
René SILHOL : 54 voix.

Tous les candidats sont élus.
Nous vous remercions pour votre confiance.

🕒 **CLOTURE DE L'ASSEMBLEE :**

Nous concluons l'assemblée, avec notre traditionnel « pot de convivialité », en vous souhaitant une bonne saison, espérant qu'elle se termine mieux que celle de l'année dernière.

RECTIFICATIFS CALENDRIER

SEMAINE 39 DU 27/09/2021 AU 01/10/2021

Division Promotion – Journée 1 aller

FA ROQUES

SB SPORT

Voir feuille des rencontres de ce bulletin

RATTRAPAGE

Coupe Occitane : Poule C – Tour 1

LES SHADOCKS SEILH IO TEAM

Voir feuille des rencontres de ce bulletin

CALENDRIER

Une petite précision concernant la programmation des rencontres : lorsqu'une rencontre est marquée « A définir » sur le bulletin, cela signifie que nous sommes en attente de terrain de la part de la mairie, mais que le match se déroulera bien la semaine concernée. Alors prévenez vos joueurs afin d'éviter quelques « loupés ».



Terrain utilisé par les nouveaux clubs ou ayant changé d'adresse :

FC CANTOU'LOUSAIN : Paul Sabatier Hb : Terrain de l'Université Paul Sabatier, 118 route de Narbonne, à droite en rentrant. (sous réserve).

AS FRANCO-PORTUGAIS : Castelginest : rue Saint-Gilles.

FA ROQUES : Roques : Rue du stade.



La mairie de Toulouse nous a supprimé ou changé certains créneaux pour cette saison. Vérifiez bien les modifications de calendrier.

SEMAINE 39 DU 27/09/2021 AU 01/10/2021

Division : Excellence – Journée 1 aller

USEMA COLOMIERS	PASPORT	Capitany Synthé	Me 29/09	20h00
ASEAT	ATHLETICO TOLOSA B	La Ramée Synthé	Me 29/09	19h45
AJ SAINT EXUPERY	DYNAMO FC	R. Barran	Ma 28/09	19h45
MECAPROTEC FC	FC POTO	Muret Auriol	Lu 27/09	20h00

Exempt : LES SHADOCKS DE SEILH

Division : Promotion Excellence – Journée 1 aller

USA FOOT	AGATE FC	Blagnac Baradels Syn	Me 29/09	20h45
ALTRAN FOOT	FC CANTOU'LOUSAIN	Blagnac Baradels Syn	Je 30/09	20h45
O. TOULOUSE	ASC CNES	Lardenne Synthé	Me 29/09	19h45
LOLA	ATHLETICO TOLOSA A	M. Cerdan St	Lu 27/09	19h45

Exempt : IO TEAM

Division : Honneur – Journée 1 aller

AS DRT	ASFP LUSITANOS	Sordelo Hb	Me 29/09	19h45
MISTRAL P.L	FC BALEC	La Ramée Synthé	Ve 01/10	19h45
FONBO FC	SAINT ALBAN	Sordelo Hb	Je 30/09	19h45
LES VIEILLES CANAIL.	FORZA VIOLA FC	Stadium n°4 Synthé	Je 30/09	20h00

Exempt : TOULOUSE SA

Division : Promotion – Journée 1 aller

ATHLETICO TOLOSA C	SOPRA STERIA FOOT	Sordelo St	Me 29/09	19h45
ASCA	AS MATRA	Beaupuy	Me 29/09	20h15
TOLOSA DUCKS	NIMBA OT	Sordelo St	Je 30/09	19h45
FA ROQUES	SB SPORT	Roques	Lu 27/09	20h30

Exempt : AS EVOTEC

RATTRAPAGE

Coupe Occitane : Poule C – Tour 1

LES SHADOCKS SEILH	IO TEAM	Seilh Synthé	Ve 01/10	20h30
---------------------------	----------------	---------------------	-----------------	--------------

SEMAINE 40 DU 04/10/2021 AU 08/10/2021

Coupe Auguste Delaune

Poule 1 - Tour 2 :

FORZA VIOLA FC	ASEAT	Stadium n°4 Synthé	Je 07/10	20h00
ASFP LUSITANOS	SAINT ALBAN	Castelginest	Lu 04/10	20h30

Poule 2 - Tour 2 :

FC CANTOU'LOUSAIN	PASPORT	La Ramée Synthé	Ve 08/10	19h45
ASC CNES	AJ SAINT EXUPERY	Sordelo Hb	Me 06/10	19h45

Coupe Occitane

Poule A - Tour 2 :

FC POTO	FA ROQUES	Lardenne Synthé	Ve 08/10	20h00
AS MATRA	ATHLETICO TOLOSA B	R. Barran	Ma 05/10	19h45
<u>Exempt</u> : SOPRA STERIA				

Poule B - Tour 2 :

TOULOUSE SA	LES VIEILLES CANAIL.	R. Barran	Ve 08/10	19h45
ATHLETICO TOLOSA A	USEMA COLOMIERS	A définir		
<u>Exempt</u> : MISTRAL P.L.				

Poule C -Tour 2 :

DYNAMO FC	LES SHADOCKS SEILH	Sordelo Hb	Je 07/10	19h45
IO TEAM	AS DRT	Sordelo St	Me 06/10	19h45
<u>Exempt</u> : TOLOSA DUCKS				

Poule D – Tour 2 :

ALTRAN FOOT	FONBO FC	Blagnac Baradels Sy.	Je 07/10	20h15
O. TOULOUSE	LOLA	Lardenne Synthé	Me 06/10	19h45
<u>Exempt</u> : ASCA				

Poule E – Tour 2 :

SB SPORT FC	USA FOOT	M. Cerdan St	Lu 04/10	19H45
FC BALEC	MECAPROTEC FC	Sordelo St	Je 07/10	19h45
<u>Exempt</u> : ATHLETICO TOLOSA C				